



D.2018.10.03.6.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Octobre 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.17 – Linéo 5 Portet sur Garonne-Toulouse – Marché complémentaire L5 2018 13602 M à conclure avec la société EGIS Villes et Transports pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la réhabilitation du réseau d'eau pluviale et à la réfection de chaussée

L'an deux mille dix-huit, le trois octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Aujoulat)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Arévalo à/c du point 4.1)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2016.05.25.2.1 du 25 mai 2016, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération LINEO 5 Portet sur Garonne / Toulouse Empalot.
- Par délibération D.2017.03.29.4.4 du 29 mars 2017, le Comité Syndical confiait par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie la réalisation de l'opération LINEO 5 - Portet sur Garonne/Toulouse Empalot.
- Par délibération D.2017.03.29.7.22 du 29 mars 2017, le Comité Syndical autorisait son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2017-081 pour la conception et la réalisation du LINEO 5 – Portet sur Garonne / Toulouse Empalot avec la société EGIS AMENAGEMENT.
- Par délibération D.2017.03.29.7.23 du 29 mars 2017, le Comité Syndical approuvait l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre M 2017-081 transférant la gestion dudit contrat à Tisséo Ingénierie.
- Par délibération D.2018.02.07.3.3 du 07 février 2018, le Comité Syndical approuvait les études d'AVP des aménagements confiés par le mandat de Maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie dans le cadre du projet LINEO 5 Portet-Toulouse telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à la présente et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 5 340 000 euros HT (valeurs avril 2016).

Les études et investigations menées dans le cadre du marché de Maîtrise d'œuvre ont conclu en la nécessité de réaliser préalablement aux aménagements liés à l'infrastructure de transport :

- la réhabilitation du réseau d'eau pluviale sur le secteur Frênes-Dide de la RD120 - géré par le SAG sur le territoire de Portet sur Garonne et par Toulouse Métropole sur le territoire de Toulouse,
- la réfection de la chaussée de ce même secteur – gérée par le CD31 sur le territoire de Portet sur Garonne et par Toulouse Métropole sur le territoire de Toulouse.

Considérant que :

- le SAG ainsi que le CD31 ne sont pas en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la rénovation de ce réseau ainsi que de la réfection de chaussée dans les délais compatibles avec le planning de l'opération Linéo 5 approuvé par Tisséo Collectivités,
- le réseau gravitaire pluvial concerné (ouvrages de raccordement des dispositifs de collecte) ainsi que la reprise de la chaussée (aménagement de surface) sont déjà partiellement dans le périmètre du Maître d'œuvre de l'opération Linéo 5,
- la continuité, l'homogénéité et la cohérence des éléments de conception de ces différents ouvrages étant essentiels pour la pertinence du projet,

il est donc proposé, afin de faciliter et rationaliser les travaux :

- de désigner un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération : les modalités de délégation seront à définir dans une convention avec le SAG et/ou Portet sur Garonne pour la réhabilitation du réseau pluvial et le CD31 et/ou Portet sur Garonne pour la réfection de chaussée,
- de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux de réhabilitation de réseau et de réfection de chaussée au maître d'œuvre désigné pour la réalisation du Linéo 5.

En effet, il est ici fait référence à l'article 30.I.3°b du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. Celui-ci permet de confier directement à un opérateur économique particulier, tel que le titulaire d'un marché en cours d'exécution, la réalisation d'autres prestations lorsque celles-ci, pour des raisons techniques, ne peuvent être décollées de la réalisation de l'objet principal du marché.

Aucune solution alternative ou de remplacement ne semble ici raisonnable.

Ce marché a donc pour objet de confier la réalisation de la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la réhabilitation du réseau pluvial (correspondant à une enveloppe de travaux estimée à 340 000€ HT) et de la réfection des structures de chaussée (pour un montant des travaux estimé à 615 000€ HT) au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre Linéo 5, comprenant les missions suivantes :

- Mission d'Avant-Projet (AVP),
- Mission Projet (PRO),
- Mission d'établissement des dossiers de consultations (ACT1),
- Mission d'analyse des offres (ACT2),
- Mission d'établissement des plans d'exécution des Ouvrages (PEO),
- Mission d'examen des documents d'exécution (VISA),
- Mission de direction de l'exécution des travaux (DET),
- Mission d'assistance aux opérations préalables à la réception des ouvrages (AOR),
- Mission de suivi de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le présent marché complémentaire, à conclure avec la société EGIS Villes et Transports, concerne donc la mission complète de maîtrise d'œuvre telle que décrite ci-dessus pour un coût de **54 912,51 € HT**.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **25 Septembre 2018**, attribué le marché complémentaire **L5 2018 13602 M** à la société EGIS Villes et Transports.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché **L5 2018 13602 M** avec la société EGIS Villes et Transports.

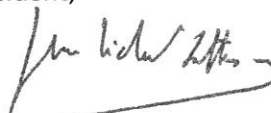
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la société EGIS Villes et Transports le marché complémentaire **L5 2018 13602 M** relatif à la maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation du réseau d'eau pluviale et la réfection de chaussée pour un montant de **54 912,51 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES